



## Rester en micro entreprise ou repasser au réel simplifié?

Par **latabledesecoliers**, le **27/04/2011** à **16:04**

Bonjour,

Mon mari et moi avons créé notre entreprise (un restaurant en EI) en 2004. Mon mari est le chef d'entreprise et je suis conjoint collaborateur. Nous avons été, dans un premier temps « conseillés » par un cabinet comptable . Nous étions en réel simplifié. Notre situation (comme toute petite entreprise) a subi la « loi » des 3 ans (rétroactif des charges) puis des 5 ans (assurer sa clientèle)...Bref , afin de nous sortir de notre découvert et vu que nous avons tout de même une belle clientèle et la reconnaissance des guides, nous avons décidé de passer en micro-entreprise. Notre choix c'est fait de la façon suivante :

- 1. plus de TVA à payer
- 2. choix de payer plus de charges afin de mieux cotiser pour notre retraite
- 3. plus de comptable
- 4. pas de bilan
- 5. chiffre d'affaire stabilisé et correspondant au seuil de la micro cad 80000 TTC

Après 2 ans en micro entreprise , notre trésorerie est remontée mais toutes les aides (caf, rsa...) nous ont été supprimées alors que nous rentrons le même chiffre d'affaire TTC qu' avant.

C'est quelque chose qu'on avait prévu et (peut être utopiques?) nous sommes fiers de gagner notre vie par notre travail et non par les aides.

Voici ma question :

- 1. Nous avons remarqué des différences très importantes de calculs de la part de la caf par exemple ou, pour le même revenu en tant que salarié nous aurions le droit à toutes les aides : quelqu'un peut il expliquer ? (la caf n'a pas pu...)
- 2. Nous avons fait ce choix pour que notre retraite soit plus importante. Est ce le bon choix ?

Si vous avez besoin de plus de détail pour répondre, je reste à votre disposition. Merci de votre réponse.